

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 769****17 septembre 2001****SOMMAIRE**

|  |              |  |              |
|--|--------------|--|--------------|
| <b>Ari International S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36866</b> | <b>Karabay, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>                                       | <b>36895</b> |
| <b>Ari International S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36866</b> | <b>Knightsbridge S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>                                    | <b>36894</b> |
| <b>Extra Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36877</b> | <b>Knightsbridge S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>                                    | <b>36895</b> |
| <b>Extra Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36877</b> | <b>Kontinent Moebel GmbH, Luxembourg . . . . .</b>                                   | <b>36893</b> |
| <b>F.G. Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>36877</b> | <b>Land One S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>36896</b> |
| <b>F.G. Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>36877</b> | <b>Land Two S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>36896</b> |
| <b>Fiduciaire et Société de Gestion Européenne<br/>S.A., Luxembourg . . . . .</b>                    | <b>36878</b> | <b>Linby S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36897</b> |
| <b>Fiduciaire et Société de Gestion Européenne<br/>S.A., Luxembourg . . . . .</b>                    | <b>36878</b> | <b>Map International S.A. . . . .</b>  | <b>36897</b> |
| <b>Finaris Technologies Avancées S.A., Luxembourg .</b>  | <b>36878</b> | <b>Mavisa International S.A., Luxembourg . . . . .</b>                               | <b>36897</b> |
| <b>Fleming (FCP) Aktien Strategie Welt Management<br/>Company, S.à r.l., Senningerberg . . . . .</b> | <b>36876</b> | <b>MCI Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36898</b> |
| <b>Fleming Funds, Senningerberg . . . . .</b>  | <b>36879</b> | <b>MCI Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36898</b> |
| <b>Fleming Series II Funds, Senningerberg . . . . .</b>  | <b>36879</b> | <b>Medical Services Constructions S.A., Luxembourg</b>                               | <b>36897</b> |
| <b>Fontaine Investissements, S.à r.l., Luxembourg . .</b>  | <b>36872</b> | <b>Medical Services Participations S.A., Luxembourg</b>                              | <b>36898</b> |
| <b>Frankline S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36878</b> | <b>Minvest S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36878</b> |
| <b>Frankline S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36873</b> | <b>MKN S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36896</b> |
| <b>Galea Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36883</b> | <b>Mobiliaria Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                 | <b>36899</b> |
| <b>Groupe Cupola Luxembourgeoise Holdings S.A.,<br/>Luxembourg . . . . .</b>                         | <b>36884</b> | <b>Monnoyeur Benelux, S.à r.l., Doncols . . . . .</b>                                | <b>36899</b> |
| <b>Happy Visibilia S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36884</b> | <b>Moralin Corporation, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>                           | <b>36899</b> |
| <b>Happy Visibilia S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36885</b> | <b>Movie S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36899</b> |
| <b>Harbour Trust and Management S.A., Mamer . . .</b>  | <b>36886</b> | <b>MPM Consulting S.A., Dudelange . . . . .</b>                                      | <b>36900</b> |
| <b>Holingest S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36886</b> | <b>Murena Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                     | <b>36891</b> |
| <b>Holingest S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36887</b> | <b>NA, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36900</b> |
| <b>Home Institut Benelux S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36887</b> | <b>Neip Investors S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                     | <b>36901</b> |
| <b>Hutchison 3G Enterprises, S.à r.l., Luxembourg . .</b>  | <b>36887</b> | <b>Nergia S.A., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>36899</b> |
| <b>Industrial Buildings S.A., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>36888</b> | <b>New Cristile S.p.r.l. . . . .</b>   | <b>36902</b> |
| <b>Industrial Buildings S.A., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>36888</b> | <b>New Life, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>                                | <b>36900</b> |
| <b>International Project Management S.A. . . . .</b>   | <b>36889</b> | <b>Novamex - Promotion Industrielle et Financière<br/>S.A., Luxembourg . . . . .</b> | <b>36902</b> |
| <b>Interpaoli Luxembourg, S.à r.l., Differdange . . . .</b>  | <b>36889</b> | <b>Novamex - Promotion Industrielle et Financière<br/>S.A., Luxembourg . . . . .</b> | <b>36904</b> |
| <b>Isotec Group, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36888</b> | <b>Ommair S.A., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>36904</b> |
| <b>J.P. Morgan Japanese Investor Fund Services S.A.,<br/>Senningerberg . . . . .</b>                 | <b>36892</b> | <b>Omnion S.A., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>36901</b> |
| <b>J.P. Morgan Japanese Fund Services S.A.,<br/>Senningerberg . . . . .</b>                          | <b>36890</b> | <b>Omnion S.A., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>36901</b> |
| <b>JBM S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>36890</b> | <b>Orfea Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                  | <b>36905</b> |
| <b>Kanmar S.A., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>36883</b> | <b>Orfea Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                  | <b>36905</b> |
| <b>Karabay, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>36895</b> | <b>Parfim International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>                             | <b>36904</b> |
|  |              | <b>Pecunia Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                     | <b>36905</b> |
|  |              | <b>Pecunia Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                     | <b>36905</b> |
|  |              | <b>Peinture De Lorenzi Ed. et Fils, S.à r.l., Luxem-<br/>bourg . . . . .</b>         | <b>36906</b> |

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| Phoenix Biocycle Industries AG, Luxembourg ...                      | 36905 | Robert Fleming & Co Limited, Senningerberg...                       | 36898 |
| Plateforme Européenne de Distribution Automobile S.A., Windhof..... | 36906 | SAG Software Systems A.G., Luxembourg .....                         | 36912 |
| Plateforme Européenne de Distribution Automobile S.A., Windhof..... | 36907 | SERENDI, Serendipity International Consulting S.A., Luxembourg..... | 36907 |
| Portofino Properties S.A., Luxembourg.....                          | 36908 | Société Civile Immobilière Mont Saint Lambert, Bertrange.....       | 36909 |
| Portofino Properties S.A., Luxembourg.....                          | 36908 | Société Immobilière Tossebiérg II S.A., Bertrange.....              | 36867 |
| Power Invest Holding S.A., Luxembourg.....                          | 36909 | Société Immobilière Tossebiérg II S.A., Bertrange.....              | 36870 |
| Prada Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....                        | 36909 | Société Immobilière Walebroch II S.A., Bertrange.....               | 36870 |
| ProntoFund Advisory S.A.H., Luxembourg .....                        | 36911 | Société Immobilière Walebroch II S.A., Bertrange.....               | 36872 |
| ProntoFund Advisory S.A.H., Luxembourg .....                        | 36911 | Société Immobilière Zwickau II S.A., Bertrange ..                   | 36874 |
| ProntoFund Advisory S.A.H., Luxembourg .....                        | 36911 | Société Immobilière Zwickau II S.A., Bertrange ..                   | 36876 |
| Real Finanz und Immobilien Gesellschaft S.A., Luxembourg .....      | 36909 | Sodralux S.A., Grevenmacher .....                                   | 36867 |
| Realease Group S.A., Luxembourg.....                                | 36889 | Sodralux S.A., Grevenmacher .....                                   | 36867 |
| Realease Group S.A., Luxembourg.....                                | 36889 |   |       |
| Reuters Limited S.A., London .....                                  | 36912 |   |       |
| Revest S.A., Luxembourg.....  | 36908 |   |       |

**ARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.989.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2001, vol. 549, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

ARI INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(13784/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2001.

**ARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.989.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 8 janvier 2001*

*Résolutions*

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de M. Germain Birgen décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 24 mars 2000 et de M. Gerd Fricke décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 23 août 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

*Conseil d'administration*

M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

M. Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

ARI INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2001, vol. 549, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13785/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2001.

**SODRALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, an den Lântgen.  
R. C. Luxembourg B 80.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 8, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour la S.A. SODRALUX

Signature

(13414/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2001.

---

**SODRALUX S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 10, an den Lântgen.  
H. R. Luxemburg B 80.301.

*Verwaltungsrat*

- Herr Hans Wacht, wohnhaft zu D-54323 Konz, am Hohberg, 13;
  - Herr Michael Wacht, wohnhaft zu D-54459 Wiltingen, Klosterbergstrasse, 127;
  - Herr Matthias Weyer, wohnhaft zu D-54456 Tawern, Wawernerstrasse 7.
- Das Mandat endet am Datum der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2004.

*Prüfungskommissar*

- LUX-FIDUCIAIRE, L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe.
- Das Mandat endet am Datum der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2004.

Grevenmacher, den 27. Dezember 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 54, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13415/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2001.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE TOSSEBIERG II S.A., Société Anonyme,  
(anc. SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOSSEBIERG II).**

Siège social: Bertrange.

L'an deux mille un, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paul Leesch, commerçant, demeurant à Niederterhaff.
- 2) Madame Danièle Leesch, employée privée, demeurant à Tuntange, ici représentée par Monsieur Paul Leesch, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 janvier 2001.
- 3) Madame Doris Leesch, employée privée, demeurant à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Paul Leesch, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 janvier 2001.
- 4) Monsieur Jeff Leesch, employé privé, demeurant à Koerich, ici représenté par Monsieur Paul Leesch, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 janvier 2001.
- 5) Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOSSEBIERG II, ayant son siège social à Bertrange, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné, en date du 18 janvier 2001, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en SOCIETE IMMOBILIERE TOSSEBIERG II S.A.

*Deuxième résolution*

Conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de transformer la société en société anonyme sans changement de la personnalité juridique et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et de découvrir en application de l'article 59 L.I.R., les réserves occultes sur les bâtiments et les installations de la Société et les évaluer à leur valeur d'exploitation au 30 septembre 2000 qui est de quarante-cinq millions trois cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-dix francs (45.378.090,-), valeur qui est vérifiée dans un rapport d'expertise immobilier annexé au rapport du réviseur indépendant ci-après mentionné.

La différence entre la valeur figurant au bilan au 31 décembre 2000 après amortissement (28.122.304,- francs) et la valeur d'exploitation telle que réévaluée en vertu de la loi ci-dessus indiquée (45.378.090,- francs) soit dix-sept millions deux cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-six francs (17.255.786,-) est affectée à un poste de réserves.

#### *Troisième résolution*

Suite à cette affectation, l'Assemblée décide d'incorporer au capital une partie de la réserve ainsi constituée à concurrence d'un montant d'un million quatre cent trente-sept mille trois cent quatre-vingt-neuf francs (1.437.389,-) et d'augmenter le capital social à due concurrence pour le porter de son montant actuel d'un million sept cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trois francs (1.789.803,-) à trois millions deux cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-douze francs (3.227.192,-) sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles.

L'Assemblée décide d'affecter le solde de la réserve ci-avant constituée, soit quinze millions huit cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-sept francs (15.818.397,-), à concurrence de trois cent vingt-deux mille sept cent vingt francs (322.720,-) à la réserve légale et à concurrence de quinze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-dix-sept francs (15.495.677,-) à un poste appelé «prime d'émission».

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE IMMOBILIERE TOSSEBERG II S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour son compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-douze francs (3.227.192) représenté par soixante (60) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Toute cession d'actions, à titre gratuit ou onéreux, requiert l'agrément préalable du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration dispose d'un délai de trente jours ouvrables après notification de la proposition de cession pour communiquer sa décision qu'il n'est pas tenu de justifier.

S'il refuse l'agrément, le Conseil d'Administration doit, dans un délai de quarante jours ouvrables à compter du lendemain du jour de refus, désigner lui-même un ou plusieurs acquéreurs de ces actions. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par expertise dont les frais sont supportés par parts égales par chacune des parties.

A défaut pour le Conseil d'Administration d'avoir, dans le délai précité, notifié sa décision ou désigné un ou plusieurs acquéreurs, la cession projetée pourra être effectuée au profit du cessionnaire initialement proposé dans la notification faite auparavant par le cédant au conseil d'administration.

Toute cession d'actions sera inscrite au registre des actionnaires et cette inscription sera signée par deux administrateurs.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures à Bertrange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises*

Il résulte d'un rapport établi par la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, réviseur d'entreprises, avec siège à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001 que la valeur de la société civile transformée correspond au moins au pair comptable des 60 actions représentatives du capital social de la Société au montant de trois millions deux cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-douze francs (3.227.192,-).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que les montants auxquels conduisent les modes d'évaluation retenus pour les actifs et passifs de la société civile immobilière transformée en société anonyme correspondent au moins au pair comptable des 60 actions représentatives du capital social, augmenté de la réserve légale et de la prime d'émission, soit LUF 19.045.589,-.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée accepte la démission du Gérant actuellement en fonction et lui donne décharge.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

- a) Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich;
- b) Monsieur Jeff Leesch, employé privé, demeurant à Koerich;
- c) Madame Doris Leesch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur Max Leesch comme administrateur-délégué de la société et comme Président du Conseil d'Administration.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée nomme aux fonctions de commissaire, pour la même période:  
COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Leesch, M. Leesch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 128S, fol. 4, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001.

F. Baden.

(13484/200/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**SOCIETE IMMOBILIERE TOSSEBIERG II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

F. Baden.

(13485/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**SOCIETE IMMOBILIERE WALEBROCH II S.A., Société Anonyme,  
(anc. SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WALEBROCH II).**

Siège social: Bertrange.

L'an deux mille un, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paul Leesch, commerçant, demeurant à Niederterhaff.
- 2) Madame Danièle Leesch, employée privée, demeurant à Tuntange, ici représentée par Monsieur Paul Leesch, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 janvier 2001.
- 3) Madame Doris Leesch, employée privée, demeurant à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Paul Leesch, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 janvier 2001.
- 4) Monsieur Jeff Leesch, employé privé, demeurant à Koerich, ici représenté par Monsieur Paul Leesch, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 janvier 2001.
- 5) Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WALEBROCH II, ayant son siège social à Bertrange, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné, en date du 18 janvier 2001, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en SOCIETE IMMOBILIERE WALEBROCH II S.A.

*Deuxième résolution*

Conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de transformer la société en société anonyme sans changement de la personnalité juridique et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et de découvrir en application de l'article 59 L.I.R., les réserves occultes sur les bâtiments et les installations de la Société et les évaluer à leur valeur d'exploitation au 30 septembre 2000 qui est de deux cent seize millions cent trente-trois mille cinq cent quatre vingt un francs (216.133.581,-), valeur qui est vérifiée dans un rapport d'expertise immobilier annexé au rapport du réviseur indépendant ci-après mentionné.

La différence entre la valeur figurant au bilan au 31 décembre 2000 après amortissement (178.121.552,- francs) et la valeur d'exploitation telle que réévaluée en vertu de la loi ci-dessus indiquée (216.133.581,- francs) soit trente-huit millions douze mille vingt-neuf francs (38.012.029,-) est affectée à un poste de réserves.

*Troisième résolution*

Suite à cette affectation, l'Assemblée décide d'incorporer au capital une partie de la réserve ainsi constituée à concurrence d'un montant de six millions huit cent douze mille cent soixante-sept francs (6.812.167,-) au capital social et d'augmenter celui-ci à due concurrence pour le porter de son montant actuel de cinq millions deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trois francs (5.289.803,-) à douze millions cent un mille neuf cent soixante-dix francs (12.101.970) sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles.

L'Assemblée décide d'affecter le solde de la réserve ci-avant constituée, soit trente et un millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-deux francs (31.199.862,-), à concurrence de neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent trente-quatre francs (995.534,-) à la réserve légale, le solde de trente millions deux cent quatre mille trois cent vingt-huit francs (30.204.328,-) étant compensé avec les pertes antérieures.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital****Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE IMMOBILIERE WALEBROCH II S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents,

le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour son compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze millions cent un mille neuf cent soixante-dix francs (12.101.970,-) représenté par cent trente (130) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Toute cession d'actions, à titre gratuit ou onéreux, requiert l'agrément préalable du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration dispose d'un délai de trente jours ouvrables après notification de la proposition de cession pour communiquer sa décision qu'il n'est pas tenu de justifier.

S'il refuse l'agrément, le Conseil d'Administration doit, dans un délai de quarante jours ouvrables à compter du lendemain du jour de refus, désigner lui-même un ou plusieurs acquéreurs de ces actions. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par expertise dont les frais sont supportés par parts égales par chacune des parties.

A défaut pour le Conseil d'Administration d'avoir, dans le délai précité, notifié sa décision ou désigné un ou plusieurs acquéreurs, la cession projetée pourra être effectuée au profit du cessionnaire initialement proposé dans la notification faite auparavant par le cédant au conseil d'administration.

Toute cession d'actions sera inscrite au registre des actionnaires et cette inscription sera signée par deux administrateurs.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures à Bertrange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Rapport du réviseur d'entreprises*

Il résulte d'un rapport établi par la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, réviseur d'entreprises, avec siège à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001 que la valeur de la société civile transformée correspond au moins au pair comptable des 130 actions représentatives du capital social de la Société au montant de douze millions cent un mille neuf cent soixante-dix francs (12.101.970,-).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que les montants auxquels conduisent les modes d'évaluation retenus pour les actifs et passifs de la société civile immobilière transformée en société anonyme correspondent au moins au pair comptable des 130 actions représentatives du capital social, augmenté de la réserve légale, soit LUF 13.097.504,-.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée accepte la démission du Gérant actuellement en fonction et lui donne décharge.

*Sixième résolution*

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

- a) Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich;
- b) Monsieur Jeff Leesch, employé privé, demeurant à Koerich;
- c) Madame Doris Leesch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

*Septième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur Max Leesch comme administrateur-délégué de la société et comme Président du Conseil d'Administration.

*Huitième résolution*

L'Assemblée nomme aux fonctions de commissaire, pour la même période:  
COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Leesch, M. Leesch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 128S, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001.

F. Baden.

(13486/200/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**SOCIETE IMMOBILIERE WALEBROCH II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

F. Baden.

(13487/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**FRANKLINE S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 71.372.

L'an deux mille un, le premier février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FRANKLINE S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 71.372, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 août 1999, publié au Mémorial C, numéro 842 du 11 novembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.



Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schras-sig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Abandon du statut de société holding.

2) Modification des articles 3, 10 et 12 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts concernant l'objet social, l'année sociale et la date de l'assemblée générale annuelle.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt mille euros (80.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les articles 3, 10 et 12 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet d'effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, et tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes prestations de services visant à prendre en charge la production, la transformation et la commercialisation de produits chimiques.

Elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

«**Art. 12. 1<sup>er</sup> alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le deuxième lundi du mois de mai à 16.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 128S, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2001.

P. Frieders.

(13582/212/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**FRANKLINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 71.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2001.

P. Frieders.

(13583/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**SOCIETE IMMOBILIERE ZWICKAU II S.A., Société Anonyme,  
(anc. SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ZWICKAU II).**

Siège social: Bertrange.

L'an deux mille un, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paul Leesch, commerçant, demeurant à Niederterhaff.
- 2) Madame Danièle Leesch, employée privée, demeurant à Tuntange, ici représentée par Monsieur Paul Leesch, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 janvier 2001.
- 3) Madame Doris Leesch, employée privée, demeurant à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Paul Leesch, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 janvier 2001.
- 4) Monsieur Jeff Leesch, employé privé, demeurant à Koerich, ici représenté par Monsieur Paul Leesch, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 janvier 2001.
- 5) Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ZWICKAU II, ayant son siège social à Bertrange, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné, en date du 18 janvier 2001, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en SOCIETE IMMOBILIERE ZWICKAU II S.A.

*Deuxième résolution*

Conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de transformer la société en société anonyme sans changement de la personnalité juridique et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et de découvrir en application de l'article 59 L.I.R., les réserves occultes sur les bâtiments et les installations de la Société et les évaluer à leur valeur d'exploitation au 30 septembre 2000 qui est de cinq cent quarante-cinq millions cinq cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-douze francs (545.572.692,-), valeur qui est vérifiée dans un rapport d'expertise immobilier annexé au rapport du réviseur indépendant ci-après mentionné.

La différence entre la valeur figurant au bilan au 31 décembre 2001 après amortissement (338.752.423,- francs) et la valeur d'exploitation telle que réévaluée en vertu de la loi ci-dessus indiquée (545.572.692,- francs) soit deux cent millions huit cent vingt mille deux cent soixante neuf francs (206.820.269,-) est affectée à un poste de réserves.

*Troisième résolution*

Suite à cette affectation, l'Assemblée décide d'incorporer au capital une partie de la réserve ainsi constituée à concurrence d'un montant de vingt-six millions cinq cent cinquante mille quatre-vingt-dix-sept francs (26.550.097,-) et d'augmenter le capital social à due concurrence pour le porter de son montant actuel de treize millions sept cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trois francs (13.789.803,-) à quarante millions trois cent trente-neuf mille neuf cents francs (40.339.900,-) sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles.

L'Assemblée décide d'affecter le solde de la réserve ci-avant constituée, soit cent quatre-vingt millions deux cent soixante-dix mille cent soixante-douze francs (180.270.172,-), à concurrence de quatre millions trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix francs (4.033.990,-) à la réserve légale et à concurrence de cent soixante-seize millions deux cent trente-six mille cent quatre-vingt-deux francs (176.236.182,-) à un poste appelé «prime d'émission».

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE IMMOBILIERE ZWICKAU II S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour son compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante millions trois cent trente-neuf mille neuf cents francs (40.339.900,-) représenté par 300 (trois cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Toute cession d'actions, à titre gratuit ou onéreux, requiert l'agrément préalable du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration dispose d'un délai de trente jours ouvrables après notification de la proposition de cession pour communiquer sa décision qu'il n'est pas tenu de justifier.

S'il refuse l'agrément, le Conseil d'Administration doit, dans un délai de quarante jours ouvrables à compter du lendemain du jour de refus, désigner lui-même un ou plusieurs acquéreurs de ces actions. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par expertise dont les frais sont supportés par parts égales par chacune des parties.

A défaut pour le Conseil d'Administration d'avoir, dans le délai précité, notifié sa décision ou désigné un ou plusieurs acquéreurs, la cession projetée pourra être effectuée au profit du cessionnaire initialement proposé dans la notification faite auparavant par le cédant au conseil d'administration.

Toute cession d'actions sera inscrite au registre des actionnaires et cette inscription sera signée par deux administrateurs.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures à Bertrange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Rapport du réviseur d'entreprises*

Il résulte d'un rapport établi par la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, réviseur d'entreprises, avec siège à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001 que la valeur de la société civile transformée correspond au moins au pair comptable des 300 actions représentatives du capital social de la Société au montant de quarante millions trois cent trente-neuf mille neuf cents francs (40.339.900,-).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que les montants auxquels conduisent les modes d'évaluation retenus pour les actifs et passifs de la société civile immobilière transformée en société anonyme correspondent au moins au pair comptable des 300 actions représentatives du capital social, augmenté de la réserve légale et de la prime d'émission, soit deux cent vingt millions six cent dix mille soixante-douze francs (220.610.072,-).»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée accepte la démission du Gérant actuellement en fonction et lui donne décharge.

*Sixième résolution*

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

- a) Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich;
- b) Monsieur Jeff Leesch, employé privé, demeurant à Koerich;
- c) Madame Doris Leesch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

*Septième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur Max Leesch comme administrateur-délégué de la société et comme Président du Conseil d'Administration.

*Huitième résolution*

L'Assemblée nomme aux fonctions de commissaire, pour la même période:

COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Leesch, M. Leesch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 128S, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001.

F. Baden.

(13488/200/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE ZWICKAU II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

F. Baden.

(13489/200/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée,  
(anc. FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT COMPANY S.A.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 65.401.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Certifié conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

M. Sellier

(13577/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**EXTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.174.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, en février 2001, vol. 549, fol. 73, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signatures.

(13559/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**EXTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.174.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, en février 2001, vol. 549, fol. 73, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signatures.

(13560/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**F.G. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 53.322.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 15 juin 2000*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Franco Sala,
- Monsieur Piergiorgio Guidotti,
- Monsieur Patrick Rochas,

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 2000.

Luxembourg, le 12 février 2001.

P. Rochas

*Administrateur*

(13566/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**F.G. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 53.322.

*Contrat de domiciliation*

Entre la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,

et la société anonyme F.G. HOLDING S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

a été conclue en date du 28 décembre 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13567/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 44.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 60, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

*Pour la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A.*  
(13571/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 44.696.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue exceptionnellement le 22 décembre 2000  
pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1999*

*Commissaire aux comptes:*

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire Madame Albertine Fischer dans ses fonctions de Commissaire aux comptes pour un nouveau terme de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 60, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13572/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**FINARIS TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 40.148.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 21 novembre 2000*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Philippe Slendzak,
- Monsieur Maurice Houssa,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2001.

Luxembourg, le 12 février 2001.

P. Rochas

*Administrateur*

(13576/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**MINVEST, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 62.306.

*Contrat de domiciliation*

Entre la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,

et la société anonyme MINVEST, avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée, a été conclue en date du 28 décembre 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13635/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**FLEMING FUNDS,  
(anc. FLEMING FLAGSHIP FUND).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 8.478.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Certifié conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

M. Sellier

(13579/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**FLEMING SERIES II FUNDS,  
(anc. FLEMING FLAGSHIP SERIES II).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 39.252.

Le bilan au 30 juillet 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Certifié conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

M. Sellier

(13580/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Société Anonyme).**

Registered officel: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 79.575.

L'an deux mille un, le douze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FONTAINE INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 79.575, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 décembre 2000, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à Koerich.

Le président désigne comme secrétaire Madame Brigitte Dolenc, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Soumagne (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

2.- Modification de la dénomination de la société en FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

3.- Changement du nombre des actions de mille cinq cent cinquante (1.550) actions avec une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) en six cent vingt (620) actions de cinquante euros (50,- EUR).

4.- Changement de la forme légale de la société d'une société anonyme en société à responsabilité limitée et refonte complète des statuts.

5.- Nomination de Monsieur Klaus Krumnau comme gérant de la société et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs et du commissaire de la société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer le nombre des actions de mille cinq cent cinquante (1.550) actions avec une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) en six cent vingt (620) actions de cinquante euros (50,- EUR).

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une société anonyme en société à responsabilité limitée et de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

## STATUTS

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par six cent vingt (620) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par la société MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY), L.P., ayant son siège social à St. Helier, 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX (Channel Islands).

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.-** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.



**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Cinquième résolution*

Est nommé gérant de la société pour une durée illimitée:

Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à L-8383 Koerich, 8, rue Principale.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and one, on the twelfth of January.

Before Us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company FONTAINE INVESTISSEMENTS S.A., with registered office at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B number 79.575, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 8th of December 2000, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Klaus Krumnau, private employee, residing at Koerich.

The chairman appoints as secretary Mrs Brigitte Dolenc, private employee, residing at Soleuvre.

The meeting elects as scrutineer Mr Benoît Lejeune, private employee, residing at Soumagne (Belgium).

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

##### *Agenda:*

1.- Acceptance of the resignation of all the directors and the auditor and full and entire discharge for the execution of their mandate.

2.- Change of the name of the company into FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

3.- Change of the number of shares from one thousand five hundred and fifty shares (1,550) with a par value of twenty euro (20.- EUR) into six hundred and twenty (620) shares with a par value of fifty euro (50.- EUR).

4.- Change of the legal form of the company from a 'société anonyme' into a 'société à responsabilité limitée' and complete reorganization of the articles of incorporation.

5.- Nomination of Mr Klaus Krumnau as manager of the company and determination of his powers.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

##### *First resolution*

The meeting decides to accept the resignation of all the directors and the auditor and gives full and entire discharge for the execution of their mandate.

##### *Second resolution*

The meeting decides to change the name of the company into FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

*Third resolution*

The meeting decides to change of the number of shares from one thousand five hundred and fifty shares (1,550) with a par value of twenty euro (20.- EUR) into six hundred and twenty (620) shares with a par value of fifty euro (50.- EUR).

*Fourth resolution*

The meeting decides to change the legal form of the company from a 'société anonyme' into a private limited company (société à responsabilité limitée) and complete reorganization of the articles of incorporation as follows:

## STATUTES

**Chapter I.- Purpose - Name - Duration**

**Art. 1.** There exists a corporation in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The company's object is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprise and may render them every assistance, without subjecting itself to the law of 31 st July 1929 governing holding companies.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The corporation shall take the name of FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Chapter II.- Corporate Capital - Shares**

**Art. 6.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), consisting of six hundred and twenty (620) shares with a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, totally paid up.

The shares have been subscribed by MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY), L.P., having its registered office at St. Helier, 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX (Channel Islands).

**Art. 7.** The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a preemption right. They must use this preemption right within 30 days from the date of refusal to transfer the shares to a nonassociate person. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

**Chapter III.- Management**

**Art. 10.** The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the majority of the votes representing three quarters of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the first of January and terminate on the 31st December of each year.

**Chapter IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

**Chapter V.- General Stipulations**

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

*Fifth resolution*

The meeting decides to nominate as managers of the company for an unlimited period:

Mr Klaus Krumnau, private employee, residing at L-8383 Koerich, 8, rue Principale.

The company will be validly bound by the single signature of one manager.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at forty thousand Luxembourg francs.

The amount of the capital is evaluated at 1,250,536.90 LUF.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signed: K. Krumnau, B. Dolenc, B. Lejeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2001, vol. 512, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2001.

J. Seckler.

(13581/231/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**GALEA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

*Notaire*

(13584/207/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**KANMAR S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

H. R. Luxembourg B 53.892.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 13. Dezember 2000*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit Wirkung ab dem 1. Januar 2001 verlegt von 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, nach 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

2. Sämtliche bisherigen Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit Wirkung ab dem 1. Januar 2001 abberufen. Ihnen wird Entlastung erteilt. Der Verwaltungsrat wird mit Wirkung ab dem 1. Januar 2001 wie folgt neu bestellt:

a) Herr Hans-Detlef Nitz, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-Trier, zugleich zum Verwaltungsratsvorsitzenden gewählt;

b) Herr Edgar Bisenius, Steuerberater, wohnhaft in L-Bech;

c) Herr Dieter Kundler, Kaufmann, wohnhaft in L-Bertrange.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

3. Der bisherige Aufsichtskommissar wird unter Entlastungserteilung mit Wirkung ab dem 1. Januar 2001 abberufen. Zum neuen Aufsichtskommissar ab dem Tag wird die Gesellschaft BECOFIS, S.à r.l., mit Sitz in 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, gewählt. Deren Mandat endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Luxemburg, den 13. Dezember 2000.

*Für das Büro*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549 fol. 70, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(13617/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 64.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 février 2001.

Signature.

(13587/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**HAPPY VISIBILIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 60.196.

L'an deux mille un, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAPPY VISIBILIA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, R. C. Luxembourg section B numéro 60.196, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 10 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 602 du 31 octobre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Desfarges, employé privé, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carmen Roeser-Pleim, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Adoption de l'EUR comme monnaie d'expression du capital.
- 3.- Conversion du capital actuel de DEM 240.000,- en EUR 122.710,0515.
- 4.- Augmentation du capital converti actuel à concurrence de EUR 289,9485 pour le porter de EUR 122.710,0515 à EUR 123.000,- par versement en espèces de EUR 289,9485 par l'actionnaire majoritaire, la société anonyme MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE A.G., avec siège à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, sans émission de nouvelles actions.
- 5.- Conversion du capital autorisé actuel de DEM 10.000.000,- en EUR 5.112.918,8120.
- 6.- Augmentation du capital autorisé converti à concurrence de 12.081,1880 pour le porter de EUR 5.112.918,8120 à EUR 5.125.000,-, représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.
- 7.- Modification subséquente du premier alinéa et du quatrième alinéa de l'article 5 des statuts.
- 8.- Echange des 240 actions existantes d'une valeur nominale de DEM 1.000,- chacune contre 240 actions sans désignation de valeur nominale.
- 9.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes avec effet au 31 décembre 2000:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des deux cent quarante (240) actions représentatives du capital social de deux cent quarante mille Deutsche Mark (240.000,- DEM).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'adopter l'euro comme monnaie d'expression du capital.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de deux cent quarante mille Deutsche Mark (240.000,- DEM) en cent vingt-deux mille sept cent dix virgule zéro cinq cent quinze euros (122.710,0515.- EUR), au cours de 1,95583 DEM=1,- EUR.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quatre-vingt-neuf virgule neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (289,9485 EUR), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-deux mille sept cent dix virgule zéro cinq cent quinze euros (122.710,0515 EUR) à cent vingt-trois mille euros (123.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

*Cinquième résolution*

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les actionnaires par l'actionnaire majoritaire la société anonyme MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE A.G., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Le montant de deux cent quatre-vingt-neuf virgule neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (289,9485 EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société HAPPY VISIBILIA S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital autorisé de la société de dix millions de Deutsche Mark (10.000.000,- DEM) en cinq millions cent douze mille neuf cent dix-huit virgule huit mille cent vingt euros (5.112.918,8120 EUR), au cours de 1,95583 DEM=1,- EUR.

*Septième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé à concurrence de douze mille quatre-vingt-un virgule mille huit cent quatre-vingts euros (12.081,1880 EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq millions cent douze mille neuf cent dix-huit virgule huit mille cent vingt euros (5.112.918,8120 EUR) à cinq millions cent vingt-cinq mille euros (5.125.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Huitième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa et le quatrième alinéa de l'article cinq des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à cent vingt-trois mille euros (123.000,- EUR), représenté par deux cent quarante (240) actions sans désignation de valeur nominale.»

**Quatrième alinéa:**

«Le capital autorisé est fixé à cinq millions cent vingt-cinq mille euros (5.125.000,- EUR) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les deux cent quarante (240) actions existantes d'une valeur nominale de mille Deutsche Mark (1.000,- DEM) chacune contre deux cent quarante (240) actions sans désignation de valeur nominale.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 11.696,49 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Desfarges, P. Marx, C. Roeser-Pleim, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 janvier 2001, vol. 512, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Weniger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2001.

J. Seckler.

(13589/231/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**HAPPY VISIBILIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.196.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13590/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.977.

Lors du Conseil d'Administration tenu le 23 janvier 2001, Mme C.A.M. Peuteman a été co-optée aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels 2000.

*Pour la société*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2001, vol. 549, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13591/695/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**HOLINGEST S.A., Société Anonyme,  
(anc. HOLINGEST HOLDING S.A., Soparfi).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 58.642.

L'an deux mille un, le trente et un janvier.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HOLINGEST HOLDING, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 357 du 7 juillet 1997. La dernière modification fut apportée aux statuts par acte du notaire instrumentant en date du 29 décembre 2000, dont la publication est en cours.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle le Président désigne comme secrétaire Madame Elena Santavicca, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe, demeurant à Luxembourg et Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à Longwy.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transformation de la Société de société holding type 1929 en société de participations financières (SOPARFI) et ce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et modification subséquente de la dénomination sociale de HOLINGEST HOLDING S.A. en HOLINGEST S.A.;
2. Modification subséquente des articles premier et quatre des statuts sociaux;
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la Société de société holding type 1929 en société de participations financières (SOPARFI) et ce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les articles premier, et quatrième des statuts sociaux sont modifiés pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée HOLINGEST S.A.»

«**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 9.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Schaeffer, E. Santavicca, G. Schneider, S. Bortolus, M. Hengel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 128S, fol. 15, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2001.

A. Schwachtgen.

(13592/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**HOLINGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 58.642.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 91 du 31 janvier 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

A. Schwachtgen.

(13593/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**HOME INSTITUT BENELUX, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.415.

*Contrat de domiciliation*

Entre la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,

et la société anonyme HOME INSTITUT BENELUX, avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

a été conclue en date du 15 décembre 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(13594/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**HUTCHISON 3G ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: EUR 12.500.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 77.577.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales datés du 31 janvier 2001, que la société HUTCHISON 3G EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, a cédé ses 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 de la société HUTCHISON 3G ENTERPRISES, S.à r.l., à la société NEW MILLENNIUM CORP., ayant son siège social à Ugland House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman.

A compter de cette date, la société NEW MILLENNIUM CORP., ayant son siège social à Ugland House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman est devenue associé unique de la société HUTCHISON 3G ENTERPRISES, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 70, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(13597/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**INDUSTRIAL BUILDINGS S.A., Société Anonyme,  
(anc. JACLAMA INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 68.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 63, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau: ..... - 12.128.874,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(13599/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**INDUSTRIAL BUILDINGS S.A., Société Anonyme,  
(anc. JACLAMA INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 68.343.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 5 février 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2000.

La société CeDerLux SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 63, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13600/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**ISOTEC GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.166.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 février 2001*

Les associés de la société ISOTEC GROUP, S.à r.l. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

*Ordre du jour*

- 1) Révocation du gérant technique.
- 2) Nomination du nouveau gérant technique.
- 3) Modification des pouvoirs de signature.
- 4) Transfert du siège social.
- 5) Divers.

Les résolutions suivantes ont été prises:

1. Révocation du gérant technique M. Fulvio Faeta avec effet au 13 février 2001.
2. Nomination de Mme Luisella Moreschi, Licenciée en Sciences Economiques, aux fonctions de gérant technique en son remplacement.
3. Modification des pouvoirs de signature: il a été décidé de conférer pouvoirs de signature individuelle au gérant administratif et au gérant technique.
4. Transfert du siège social du 7, rue de l'Industrie, L-8399 Luxembourg, au 8, boulevard Royal, L-2499 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 février 2001.

*Pour ISOTEC GROUP, S.à r.l.*

L.M.C. GROUP S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 73, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13608/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---



**INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.644.

—  
Est dénoncée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001, le siège social au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg de la Société Anonyme INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT S.A., R.C. Luxembourg B 60.644.

Signature

*Le gérant d'AGIS, S.à r.l.*

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13602/739/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**INTERPAOLI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4676 Differdange, 10, rue Theis.

R. C. Luxembourg B 61.714.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette le 9 février 2001, vol. 319, fol. 15, case 1/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signature.

(13603/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**REALEASE GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 52.601.

—  
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 14 décembre 2000*

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur René Stéphane Andrieu, Président du Conseil d'administration et administrateur-délégué de la société;
- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Aloyse Scherer,

et le mandat de réviseur d'entreprises de la société:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), ayant son siège social à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2000.

Luxembourg, le 12 février 2001.

P. Rochas

*Administrateur*

(13670/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**REALEASE GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 52.601.

*Contrat de domiciliation*

Entre la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire, et

la société anonyme REALEASE GROUP, avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

a été conclue en date du 28 décembre 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13671/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**JBM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 73.398.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signature.

(13614/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 56.355.

In the year two thousand and one, on the fifth day of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A. (the «Corporation») with its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed received by Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on 3rd October, 1996, published in the Mémorial C number 567 of 5th November, 1996.

The meeting is presided by Mrs Manuèle Biancarelli, master at law, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Yves Prussen, docteur en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, residing in Arlon, Belgium.

The chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented at the meeting and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) That it appears from the attendance list that the five thousand (5,000) shares, representing the entire share capital of the Corporation, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) That the shareholders declare having had prior knowledge of the agenda of the meeting.

IV) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- to transfer the registered office of the Corporation to Senningerberg, and as a consequence to amend the first paragraph of article four of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The registered office of the Corporation is established in Senningerberg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.»

After the foregoing has been approved by the meeting the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the Corporation to Senningerberg, and as a consequence to amend the first paragraph of article four of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The registered office of the Corporation is established in Senningerberg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.»

*Second resolution*

The meeting decides to fix the registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the presently deed are estimated at approximately forty thousand Luxembourg Francs.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille un, le cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A. (la «Société») avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Camille Helinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 1996, publié au Mémorial C, numéro 567 du 5 novembre 1996.

L'assemblée est présidée par Madame Manuèle Biancarelli, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Yves Prussen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, demeurant à Arlon, Belgique.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que les cinq mille (5.000) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que les actionnaires déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée.

IV) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- de transférer le siège social de la Société à Senningerberg et, en conséquence, de modifier le premier paragraphe de l'article quatre des statuts de la Société de manière à lire:

«Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société à Senningerberg et, en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article quatre des statuts de la Société de manière à lire:

«Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nouveau siège social au 60, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de cet acte sont estimés à environ quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Biancarelli, Y. Prussen, J.-P. Mernier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2001, vol. 855, fol. 87, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 février 2001.

J.-J. Wagner.

(13615/239/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**MURENA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 58.280.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signatures.

(13642/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**J.P. MORGAN JAPANESE INVESTOR FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 57.831.

In the year two thousand and one, on the fifth day of January.  
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme J.P. MORGAN JAPANESE INVESTOR FUND SERVICES S.A. (the «Corporation») with its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed received by Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on 23rd October January 1997, published in the Mémorial C, number 95 of 27th February, 1997. The Articles of Incorporation of the Corporation were amended by a deed of the undersigned notary on 22nd May, 1998, published in the Mémorial C number 612 of 25th August, 1998.

The meeting is presided by Mrs Manuèle Biancarelli, master at law, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Yves Prussen, docteur en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, residing in Arlon, Belgium.

The chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented at the meeting and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) That it appears from the attendance list that the five thousand (5,000) shares, representing the entire share capital of the Corporation, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) That the shareholders declare having had prior knowledge of the agenda of the meeting.

IV) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- to transfer the registered office of the Corporation to Senningerberg, and as a consequence to amend the first paragraph of article four of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The registered office of the Corporation is established in Senningerberg, in the Grand Duchy of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.»

After the foregoing has been approved by the meeting the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the Corporation to Senningerberg, and as a consequence to amend the first paragraph of article four of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The registered office of the Corporation is established in Senningerberg, in the Grand Duchy of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.»

*Second resolution*

The meeting decides to fix the registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the presently deed are estimated at approximately forty thousand Luxembourg Francs.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille un, le cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société J.P. MORGAN JAPANESE INVESTOR FUND SERVICES S.A. (la «Société») avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 95 du 27 février 1997. Les Statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mai 1998, publié au Mémorial C, numéro 612 du 25 août 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Manuèle Biancarelli, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Yves Prussen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, demeurant à Arlon, Belgique.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que les cinq mille (5.000) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que les actionnaires déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée.

IV) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- de transférer le siège social de la Société à Senningerberg et, en conséquence, de modifier le premier paragraphe de l'article quatre des statuts de la Société de manière à lire:

«Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société à Senningerberg et, en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article quatre des statuts de la Société de manière à lire:

«Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nouveau siège social au 60, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de cet acte sont estimés à environ quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Biancarelli, Y. Prussen, J.-P. Mernier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2001, vol. 855, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 février 2001.

J.-J. Wagner.

(13616/239/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**KONTINENT MOEBEL G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

**Gezeichnetes Kapital: 500.000,- LUF.**

Gesellschaftssitz: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

H. R. Luxemburg B 15.677.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2000, eingetragen in Luxemburg, den 15 Februar 2001, Vol. 549, Fol. 72, Case 2, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg, den 16. Februar 2001 hinterlegt.

Gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Jacqueline Hansen-Pfeffer, mit Amtswohnsitz in Capellen, am 25. Januar 1978, welche Urkunde veröffentlicht wurde im Mémorial C am 20. März 1978, Nummer 55. Die Statuten wurden am 19. Februar 1990 geändert durch den Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster, welche Urkunde veröffentlicht wurde im Mémorial C am 7. September 1990, Nummer 316.

**ERGEBNISVERWENDUNG**

- Vortrag auf neue Rechnung ..... - 1.825,- LUF

*Geschäftsleitung*

- Herr Hugo Thiemann, Industriekaufmann, wohnhaft in Bottrop (BRD).

- Herr Wilhelm Götte, wohnhaft in Gelsenkirchen (BRD)

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 14. Februar 2001.

Unterschrift.

(13622/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**KNIGHTSBRIDGE S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 27.337.

L'an deux mille, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KNIGHTSBRIDGE S.A., établie et ayant son siège social à L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 27.337, constituée suivant acte notarié du 12 janvier 1988, publié au Mémorial C, numéro 94 du 9 avril 1988.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes notariés:

- du 15 juillet 1988, publié au Mémorial C, numéro 269 du 8 octobre 1988;

- du 15 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 266 du 8 juillet 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rosalba Barretta, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Biren, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Dudelange à Luxembourg-Ville et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Fixation d'une nouvelle adresse de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Dudelange à Luxembourg-Ville et de modifier en conséquence, dans les deux versions, anglaise et française, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

**Version française:**

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

**English Version:**

«**Art. 1.** The registered office is established in Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer la nouvelle adresse de la société à:

«L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. Goy, R. Barretta, E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2000, vol. 855, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2001.

J.-J. Wagner.

(13620/239/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**KNIGHTSBRIDGE S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 27.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 2 février 2001.  
(13621/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

J.-J. Wagner.

**KARABAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: Luxembourg, 52, rue du Fort Neipperg.

*Assemblée générale du 8 février 2001*

L'an deux mille un, le huit février.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Mahmut Karabay, demeurant à F-57270 Uckange, 20, rue du Temple (France)
- 2.- Monsieur Mustafa Karabay, demeurant à F-57270 Uckange, 20, rue du Temple (France)
- 3.- Monsieur Ali Karabay, demeurant à F-57290 Fameck, 20, rue du Général Henry

Lesquels comparants associés de la société KARABAY, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 52, rue du Fort Neipperg.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller de Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1999

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

- Monsieur Mahmut Karabay prédit, demeurant à F-57270 Uckange, 20, rue du Temple (France) déclare céder et transporter par les présentes, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Ali Karabay, prédit, demeurant à F-57290 Fameck, 20, rue du Général Henry, qui accepte, 10 parts lui appartenant dans la société à responsabilité limitée KARABAY, S.à r.l.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de cinquante mille francs (50.000,-).

*Deuxième et dernière résolution*

Suite à cette cession de parts qui précède, l'article 5 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune:

qui ont été souscrites comme suit:

|  |                  |
|--|------------------|
| 1.- Monsieur Ali Karabay, prédit . . . . .     | 55 parts         |
| 2.- Monsieur Mahmut Karabay, prédit. . . . .   | 35 parts         |
| 3.- Monsieur Mustafa Karabay, prédit . . . . . | 10 parts         |
| Total: cinq cents parts sociales . . . . .     | <u>100 parts</u> |

Fait et passé à Luxembourg, en date du 8 février 2001.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, par leurs nom, prénom usuel et demeure, ils ont tous signé la présente.

Signé: A. Karabay, M. Karabay, M. Karabay.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13618/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**KARABAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: Luxembourg, 52, rue du Fort Neipperg.

*Cession*

Entre Karabay Mahmut  
Actionnaire de la société

Et Karabay Ali  
Actionnaire de la société

Il fut convenu ce qui suit:

Le premier cède par les présentes au second nommé, qui accepte 10 (dix) actions de la S.à r.l. KARABAY, avec siège social à Luxembourg, 52, rue du Fort Neipperg, qu'il vient de souscrire par acte sous seing privé en date de ce jour, au prix de 50.000,- LUF (cinquante mille francs).

Fait à Luxembourg, en date du 8 février 2001, établi et servir pour valoir ce que de droit.

Signature / Signature

Le cessionnaire / L'acquéreur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13619/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**LAND ONE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 63, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

|                                    |                  |
|------------------------------------|------------------|
| - Résultats reportés . . . . .     | - 106.410,09 EUR |
| - Bénéfice de l'exercice . . . . . | 15.029,34 EUR    |
| - Report à nouveau . . . . .       | - 91.380,75 EUR  |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(13624/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**LAND TWO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 63, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

|                              |                 |
|------------------------------|-----------------|
| - Report à nouveau . . . . . | - 13.329,64 EUR |
|------------------------------|-----------------|

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(13625/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**MKN S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

H. R. Luxembourg B 53.895.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 13. Dezember 2000*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit Wirkung ab dem 1. Januar 2001 verlegt von 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, nach 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

2. Sämtliche bisherigen Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit Wirkung ab dem 1. Januar 2001 abberufen. Ihnen wird Entlastung erteilt. Der Verwaltungsrat wird mit Wirkung ab dem 1. Januar 2001 wie folgt neu bestellt:

- a) Herr Hans-Detlef Nimtz, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-Trier, zugleich zum Verwaltungsratsvorsitzenden gewählt;
- b) Herr Edgar Bisenius, Steuerberater, wohnhaft in L-Bech;
- c) Herr Dieter Kundler, Kaufmann, wohnhaft in L-Bertrange.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

3. Der bisherige Aufsichtskommissar wird unter Entlastungserteilung mit Wirkung ab dem 1. Januar 2001 abberufen. Zum neuen Aufsichtskommissar ab dem Tag wird die Gesellschaft BECOFIS, S.à r.l., mit Sitz in 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, gewählt. Deren Mandat endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Luxemburg, den 13. Dezember 2000.

Für das Büro

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 70, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13636/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---



**LINBY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 46.095.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Signature

(13628/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**MAP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 53.239.

Est dénoncé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001, le siège social au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg de la société anonyme MAP INTERNATIONAL S.A.

*Le Gérant d'AGIS, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13629/739/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**MAVISA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 78.363.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 11 janvier 2001 à 9.00 heures, de nommer Monsieur Vito Bovoli, demeurant à Castelvetro di Modena (MO), Via Puianello n° 10/C comme nouvel administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 63, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13630/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**MEDICAL SERVICES CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 65.086.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 22 août 2000*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Robert Van Droogenbroeck, administrateur de sociétés, demeurant à Monaco-Fontvieille,
- Monsieur Etienne De Kempeneer, ingénieur civil, demeurant Bruxelles,
- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Madame Françoise Lufin, employée privée, demeurant à Bruxelles,

et le mandat de commissaire aux comptes de  
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir à 2001.

Luxembourg, le 12 février 2001.

P. Rochas

*Administrateur*

(13633/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**MCI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 43.892.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signature.

(13631/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**MCI HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
H. R. Luxemburg B 43.892.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung  
vom 13. Februar 2001, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Mandate des Verwaltungsrates sowie des Aufsichtskommissars werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2004.

Luxemburg, den 13. Februar 2001.

*Für die Richtigkeit*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 73, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13632/756/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**MEDICAL SERVICES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 57.409.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 13 juin 2000*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Robert Van Droogenbroeck, administrateur-délégué,
- Madame Marie-Rose Nanson,
- Monsieur Marc Marteyn,

et le mandat de commissaire aux comptes de  
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir à 2001.

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

P. Rochas

(13634/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**ROBERT FLEMING & CO LIMITED LUXEMBOURG BRANCH.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, European Bank & Business Center.  
R. C. Luxembourg B 39.467.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 528, fol. 96, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour le compte exécutif

Certifié conforme

J.-J. Lava

(13674/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**MOBILIARIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 62, rue Baudouin.  
R. C. Luxembourg B 53.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

D. Giannetti  
Administrateur

(13637/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**MONNOYEUR BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.  
R. C. Luxembourg B 56.149.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG  
Signature

(13638/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**MORALIN CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: LUF 5.200.000.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Les actionnaires réunis en assemblée générale le 2 février 2001 ont décidé de transférer le siège de la société au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 70, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13639/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**MOVIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 74.319.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 6 février 2001 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Christophe Dermine et nomme en son remplacement la société CeDerLux, S.à r.l. avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg à partir de l'exercice courant du 1<sup>er</sup> avril 2000 jusqu'au 31 mars 2001.

2. Décharge spéciale est accordée au commissaire aux comptes sortant pour son mandat de gestion jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 63, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13640/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**NERGIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 54.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2001.

Signature.

(13645/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

36900

**MPM CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3474 Dudelange, 24, rue Auguste Liesch.  
R. C. Luxembourg B 79.080.

EXTRAIT

Suite au transfert du siège social à L-3474 Dudelange, 24, rue Auguste Liesch suivant assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2001, la convention de domiciliation conclue entre

1) la société MPM CONSULTING S.A., Madame Michèle Nègre, professeur de danse, demeurant à F-57570 Breistroff, 11, rue de l'Eglise, Monsieur Stéphane Mathieu, kinésithérapeute, demeurant à F-57100 Thionville, 18, boulevard Hildegarde, Monsieur Rémi Mathieu, médecin, demeurant à F-57570 Breistroff, 11, rue de l'Eglise et,

2) M<sup>e</sup> Gilbert Hellenbrand, avocat à la Cour, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Dicks, a été résiliée de commun accord avec effet au 26 janvier 2001.

Luxembourg, le 14 février 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Par mandat

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13641/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**NA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 27, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 5.133.

*Cession de parts sociales*

Entre les soussignés:

3) Madame Paula Da Silva Tomas, demeurant à L-Esch-sur-Alzette;

d'une part,

et

4) Monsieur Adriano Domingos Nascimento, demeurant à L-Differdange;

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit:

Madame Paula Da Silva Tomas est propriétaire de 100 parts de 6.000,- LUF chacune de la société NA, S.à r.l.

Madame Paula Da Silva Tomas cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Adriano Domingos Nascimento 100 parts de la société NA, S.à r.l., qui accepte, les parts dont s'agit.

Par la présente cession, Monsieur Adriano Domingos Nascimento devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés; il aura droit notamment aux produits desdites parts, qui y sont attachés et qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, Madame Paula Da Silva Tomas, cédante, subroge Monsieur Adriano Domingos Nascimento, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 600.000,- LUF, montant que Madame Paula Da Silva Tomas reconnaît avoir reçu et en donne quittance.

Suite à la présente cession, le capital est réparti comme suit:

Monsieur Adriano Domingos Nascimento

100 parts sociales

Fait et signé en deux exemplaires, le 6 juin 2000.

P. Da Silva Tomas / A.Domingos Nascimento

Enregistré à Mersch, le 16 février 2001, vol. 126, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(13643/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**NEW LIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 13, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 17.790.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2001, vol. 319, fol. 10, case 9/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signature.

(13647/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**NEIP INVESTORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 78.559.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 10 janvier 2001*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Bacci Federica de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 10 janvier 2001 Monsieur Ehrhardt Patrick, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NEIP INVESTORS S.A.*  
*Société Anonyme*  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
*Société Anonyme*  
*Banque domiciliataire*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13644/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**OMNION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 48.039.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2001.

Signature.

(13651/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**OMNION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 48.039.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui a eu lieu à Luxembourg, le 13 février 2001*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée générale a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2000;
- l'assemblée générale a décidé de l'affectation du résultat;
- l'assemblée générale a pris note des démissions remises par les membres de son Conseil d'Administration;
- l'assemblée générale a décidé d'accepter ces démissions et a donné décharge aux membres de son conseil d'administration ainsi qu'au commissariat aux comptes pour leur mandat durant l'année fiscale clôturant au 31 mars 2000;
- l'assemblée générale a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs:  
Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg  
Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg  
Maître Patricia Thill, avocat, demeurant à Luxembourg  
jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes au 31 mars 2001;
- l'assemblée générale donne décharge à son commissaire aux comptes, la société KPMG Audit, Luxembourg et la renomme en tant que commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle clôturant les comptes au 31 mars 2001.

Luxembourg, le 13 février 2001.

*Pour OMNION S.A.*  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13652/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**NEW CRISTILE S.p.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 56.926.

Est dénoncée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001, vu la cessation d'activité au 31 décembre 2000:

L'adresse du 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg de la Succursale à Luxembourg de la société Zairoise NEW CRISTILE S.p.r.l.

*Le gérant d'AGIS, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13646/739/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**NOVAMEX - PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.475.

L'an deux mille un, le douze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOVAMEX - PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 71.475, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 août 1999, publié au Mémorial C, numéro 862 du 17 novembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à Koerich.

Le président désigne comme secrétaire Madame Brigitte Dolenc, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Soumagne (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de 100.000,- EUR, pour le porter du montant de 100.000,- EUR à 200.000,- EUR, par l'émission de 10.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (100.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à deux cent mille euros (200.000,- EUR), par l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

*Souscription et libération*

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, les dix mille (10.000) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire la société RASCASSE CORPORATION LIMITED, avec siège social à The Valley, Anguilla, British West Indies.

La somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société NOVAMEX - PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Suite à la décision qui précède le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital est évalué à la somme de 4.033.990,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and one, on the twelfth of January.

Before Us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme) NOVAMEX - PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., with registered office in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B number 71.475, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 24th of August 1999, published in the Mémorial C number 862 of the 17th of November 1999.

The meeting is presided by Mr Klaus Krumnau, private employee, residing at Koerich.

The chairman appoints as secretary Mrs Brigitte Dolenc, private employee, residing at Soleuvre.

The meeting elects as scrutineer Mr Benoît Lejeune, private employee, residing at Soumagne (Belgium).

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the capital to the extent of 100,000.- EUR, in order to raise it from the amount of 100,000.- EUR to 200,000.- EUR, by the issue of 10,000 new shares with a nominal value of 10.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of the new shares.

3. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of association.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital by one hundred thousand euros (100,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of one hundred thousand euros (100,000.- EUR) up to two hundred thousand euros (200,000.- EUR), by the issue and the subscription of ten thousand (10,000) new shares with a par value of ten euros (10.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

*Subscription and Payment*

The minority shareholder having waived his preferential subscription right, the ten thousand (10,000) new shares have been subscribed by the majority shareholder the company RASCASSE CORPORATION LIMITED, having its registered office in The Valley, Anguilla, British West Indies.

The sum of one hundred thousand euros (100,000.- USD) is forthwith at the free disposal of the corporation NOVAMEX - PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

*Second resolution*

The assembly decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at two hundred thousand euros (200,000.- EUR) represented by twenty thousand (20,000) shares of a par value of ten euros (10.- EUR) each.»

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eighty thousand Luxembourg francs.

The amount of the increase of capital is evaluated at 4,033,990.- LUF.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed, was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signed: K. Krumnau, B. Dolenc, B. Lejeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2001, vol. 512, fol. 55, case 10. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expéditon conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2001.

J. Seckler.

(13648/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**NOVAMEX - PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2001.

J. Seckler.

(13649/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**OMMAIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 68.603.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 13 juin 2000*

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Cristina Decot-Ferreira en date du 15 mars 2000.

L'Assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2000 de coopter Monsieur Maurice Houssa aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Maurice Houssa
- Madame Céline Stein

et le mandat de commissaire aux comptes de GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

P. Rochas

Administrateur

(13650/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**PARFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 43.239.

*Contrat de domiciliation*

Entre la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,

et la société anonyme PARFIM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

a été conclue en date du 28 décembre 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13655/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---



**ORFEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 58.318.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signature.

(13653/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**ORFEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 58.318.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signature.

(13654/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**PECUNIA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 38.344.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signature.

(13656/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**PECUNIA INVEST S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
H. R. Luxemburg B 38.344.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 13. Februar 2001, abgehalten am Gesellschaftssitz*  
Die Mandate des Verwaltungsrates sowie des Aufsichtskommissars werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2003.

Luxembourg, den 13. Februar 2001.

*Für die Richtigkeit*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 73, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13657/756/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**PHOENIX BICYCLE INDUSTRIES AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 69.658.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 13 novembre 2000  
- la délibération sur les comptes annuels au 31 mars 2000 est reportée à une date ultérieure;  
- les mandats des administrateurs et du commissaire sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 13 novembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13659/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**PEINTURE DE LORENZI ED. ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 3, rue du Cimetière.  
R. C. Luxembourg B 53.960.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2001, vol. 319, fol. 10, case 10/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signature.

(13658/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**PLATEFORME EUROPEENNE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 61.846.

L'an deux mille un, le seize janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLATEFORME EUROPEENNE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE S.A., ayant son siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, R. C. Luxembourg section B numéro 61.846, constituée sous la dénomination de INTERNATIONAL ALLIANCE SECURITE S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 127 du 28 février 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant:

- en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial C, numéro 655 du 13 septembre 2000, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en SERVICONSEILS S.A.;
  - en date du 21 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 800 du 2 novembre 2000, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en PLATEFORME EUROPEENNE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE S.A.;
- avec un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Poillon, employé privé, demeurant à Cuincy (France).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Leconte, employée privée, demeurant à Marcq en Ostrevent (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur André Garcia, agent commercial, demeurant à Cambrai (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social de L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine à L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.
- 2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> (deuxième alinéa) des statuts.
- 3.- Révocation de Monsieur Frédéric Bernard comme administrateur de la société.
- 4.- Nomination de Monsieur André Garcia comme nouvel administrateur de la société.
- 5.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> (premier alinéa) des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine à L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Windhof.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Frédéric Bernard comme administrateur de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur révoqué Monsieur André Garcia, agent commercial, demeurant à F-59400 Cambrai, 1, avenue Victor Hugo, 183 Résidence Hernani (France), comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs en fonctions.

*Cinquième résolution*

«**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination PLATEFORME EUROPEENNE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE S.A. pouvant faire commerce sous l'appellation de EUROPEAN CAR CENTER.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à raison de la présente s'élèvent approximativement à la somme de vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Poillon, I. Leconte, A. Garcia, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 janvier 2001, vol. 512, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): J. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 février 2001.

J. Seckler.

(13660/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**PLATEFORME EUROPEENNE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 février 2001.

J. Seckler.

(13661/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**SERENDI, SERENDIPITY INTERNATIONAL CONSULTING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1254 Luxembourg, 28, rue Marguerite de Brabant.

R. C. Luxembourg B 73.261.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 30 juin 2000*

Monsieur le Préposé au Registre de Commerce est prié d'inscrire les modifications suivantes:

1) Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Arnaud Trouve de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

2) Le Conseil décide de désigner comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Patrice Corbon, demeurant 10, rue du Point du Jour, F-60170 Tracy-le-Mont;

- Madame Chantal Jourdin, demeurant 28, rue Marguerite de Brabant, L-1254 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2001.

3) Le Conseil nomme Monsieur Hervé Riols, administrateur-délégué, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000. Il aura pouvoir d'engager la société sous sa seule signature pour la gestion journalière.

4) Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 28, rue Marguerite de Brabant, L-1254 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Pour réquisition

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13680/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**PORTOFINO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 50.133.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signatures.

(13662/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**PORTOFINO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 50.133.

**RECTIFICATION**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société PORTOFINO PROPERTIES S.A., qui a été tenue à Luxembourg, en date du 26 janvier 2001 que:

1. Mademoiselle Josée Ludovissy, demeurant à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006 et que Monsieur Francis Meyer, demeurant à L-5860 Hesperange, 29, rue Camille Mersch et Madame Claudine Milbert, demeurant à L-5670 Altwies, 5, rue Dr. Julien Berger, sont nommés administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

2. Madame Claudine Bohnenberger, demeurant à L-5860 Hesperange, 29, rue Camille Mersch, est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

3. Le siège social de la société est transféré au 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 février 2001.

Pour extrait conforme

J. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13663/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**REVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 79.353.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 5 janvier 2001*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. - Démission de Monsieur Alexandre Vancheri de son mandat de membre du conseil d'administration de la société et quitus à lui accorder.
2. - Nomination de Monsieur Fulvio Tettamanti comme nouveau membre du conseil d'administration.
3. - Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

1. - L'assemblée accepte la démission de Monsieur Alexandre Vancheri de son mandat et lui accorde quitus plein et entier pour l'exécution de son mandat.

2. - L'assemblée nomme Monsieur Fulvio Tettamanti, qui accepte, comme nouveau membre du conseil d'administration avec effet immédiat.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale extraordinaire close à 11.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 73, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13673/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**POWER INVEST HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 57.186.

*Contrat de domiciliation*

Entre la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire, et

la société anonyme POWER INVEST HOLDING, avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

a été conclue en date du 22 décembre 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13664/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 501.000.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 66.895.

L'associé unique de PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., PRADA HOLDING B.V., a décidé en date du 8 novembre 2000 de transférer le siège social de la société au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 70, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13665/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**REAL FINANZ UND IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 31.732.

*Contrat de domiciliation*

Entre la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire, et

la société anonyme REAL FINANZ UND IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

a été conclue en date du 28 décembre 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13669/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MONT SAINT LAMBERT, Société Civile Immobilière.**

Siège social: Bertrange, route d'Arlon.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, volume 128S, folio 6, case 6 que la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MONT SAINT LAMBERT, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 février 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 91 du 1<sup>er</sup> avril 1983, a été scindée en deux sociétés civiles distinctes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

I. La première des sociétés nouvellement constituée est dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MONT SAINT LAMBERT I et existe entre les associés suivants:

1. Monsieur Paul Leesch, commerçant, demeurant à Niederterhaff, Bertrange, et ses quatre enfants;
2. Madame Danièle Leesch, employée privée, demeurant à Tuntange;
3. Madame Doris Leesch, employée privée, demeurant à Luxembourg;
4. Monsieur Jeff Leesch, employé privé, demeurant à Koerich;
5. Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich.

Le capital social est fixé à un million deux cent dix mille cent quatre-vingt-dix-sept francs (1.210.197,-) représenté par soixante (60) parts d'intérêts.

En libération des soixante (60) parts représentatives du capital social, les éléments actifs et passifs suivants ont été apportés à la nouvelle SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MONT SAINT LAMBERT I:

**ACTIFS:**

Terrain nu (sans les constructions) inscrit au Cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section E de Limpertsberg

310,8/1.000es du numéro 40/4015, lieu-dit «Avenue Pasteur», maison, place, d'une contenance de dix-neuf ares 97 centiares

et 310,8/1.000es de la moitié (1/2) indivise du numéro 41/2405, lieu-dit «rue Jean l'Aveugle», maison, place, d'une contenance de deux ares 33 centiares;

ce terrain figurant au bilan avec une valeur de ..... 5.735.624,-

**Eléments PASSIFS:**

Comptes courants associés: ..... 4.525.427,-

L'objet de la société nouvelle est l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

Le siège social de la société nouvelle est fixé à Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial Belle Etoile.

Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich, a été nommé gérant de la société nouvelle.

Conformément à l'article 13 des statuts le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du ou des gérants qui peuvent conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

La durée de la société est illimitée.

II. La deuxième des sociétés nouvellement constituée est dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MONT SAINT LAMBERT II et existe entre les associés suivants:

1. Monsieur Paul Leesch, commerçant, demeurant à Niederterhaff, Bertrange, et ses quatre enfants:

2. Madame Danièle Leesch, employée privée, demeurant à Tuntange;

3. Madame Doris Leesch, employée privée, demeurant à Luxembourg;

4. Monsieur Jeff Leesch, employé privé, demeurant à Koerich;

5. Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich.

Le capital social est fixé à un million sept cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trois francs (1.789.803,-) représenté par soixante (60) parts d'intérêts.

En libération des soixante (60) parts représentatives du capital social, les éléments actifs et passifs suivants ont été apportés à la nouvelle SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MONT SAINT LAMBERT II:

**ACTIFS:**

Bâtiments - constructions (se trouvant sur le terrain apporté à la SCI MONT SAINT LAMBERT I) 9.951.085,-  
(après amortissement): .....

Installations (après amortissement): ..... 2.946.014,-

Banques: ..... 383.854,-

Total: ..... 13.280.953,-

**Eléments PASSIFS:**

Comptes courants associés: ..... 10.846.950,-

Dettes: ..... 644.200,-

Total: ..... 11.491.150,-

L'objet de la société nouvelle est l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

Le siège social de la société nouvelle est fixé à Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial Belle Etoile.

Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich, a été nommé gérant de la société nouvelle.

Conformément à l'article 13 des statuts le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du ou des gérants qui peuvent conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

La durée de la société est illimitée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2001.

F. Baden.

(13686/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

**ProntoFUND ADVISORY, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.691.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

*ProntoFUND ADVISORY*

*Société Anonyme Holding*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

*Banque Dépositaire*

Signatures

(13666/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**ProntoFUND ADVISORY, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.691.

Constituée sous forme de société anonyme en date du 22 juin 1995 par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux et publié au Mémorial C n° 427 du 2 septembre 1995.

*Affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000 par l'assemblée générale ordinaire du 8 février 2001*

L'assemblée approuve les propositions du Conseil d'administration et décide de distribuer un dividende de EUR 14.000.000,- et de reporter EUR 68.975,-.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13667/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**ProntoFUND ADVISORY, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.691.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue anticipativement le 8 février 2001 à 12.00 heures au siège social*

*Résolution unique*

L'assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs, Secrétaire et Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2001.

Dès lors, le Conseil aura la composition suivante:

*Conseil d'administration:*

Président:

M. Vittorio Fiorelli, BANCA COMMERCIALE ITALIANA, Direzione Centrale, Piazza della Scala, 6, I-20121 Milano

Administrateurs:

M. Remo Grassi, BANCA COMMERCIALE ITALIANA, Direzione Centrale, Piazza della Scala, 6, I-20121 Milano;

M. Nico Hansen, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

M. Patrick Ehrhardt, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Secrétaire:

M. Jean-Louis Catrysse, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

ARTHUR ANDERSEN S.C., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*ProntoFUND ADVISORY*

*Société Anonyme Holding*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

*Banque Dépositaire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13668/024/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**REUTERS LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: London EC4P 4AJ (Royaume-Uni), 85, Fleet Street.

R. C. Angleterre et Pays de Galles 145.516.

Succursale: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.430.

Le Conseil d'administration de REUTERS LIMITED («la Société») a décidé, par sa résolution du 20 décembre 2000, que:

1. La Société ferme sa succursale («la Succursale») au Luxembourg avec effet au 31 décembre 2000.

2. Les pouvoirs de représentation de la Succursale à Luxembourg et le pouvoir individuel de signature attribués à Monsieur Jean-Marc Paufigue, demeurant à L-1240 Luxembourg, 89, avenue Gaston Diderich, lui sont retirés.

3. La Société attribue à Monsieur Christian Billon, FIDUCIAIRE BILLON, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, le pouvoir de signature et le pouvoir de représentation de la Succursale à Luxembourg, l'autorisant ainsi à passer et signer tout acte formel, légal ou réglementaire ou tout autre document et à accomplir toutes les formalités nécessaires auprès des autorités, incluant les administrations compétentes pour le registre du commerce et des sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée, sans être toutefois limitées à ces dernières, en vue de la fermeture de la Succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 70, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13672/581/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---

**SAG SOFTWARE SYSTEMS A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 57.368.

*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 4 décembre 2000*

L'Assemblée Générale a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Thierry Jacobs, gestionnaire de société, demeurant à Bruxelles, de ses fonctions d'Administrateur de la société SAG SOFTWARE SYSTEMS A.G.;

- de nommer avec effet immédiat Madame Michaela Stoeckli, gestionnaire de société, demeurant à CH-8953 Dietikon, en Suisse, aux fonctions d'administrateur de la société SAG SOFTWARE SYSTEMS A.G. pour une durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2001;

- de confirmer les mandats des autres administrateurs de la société SAG SOFTWARE SYSTEMS A.G., M. Koenigs, et M. Dawediet pour une durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2001.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

*Pour la société*

K. De Vleeschauwer

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13675/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

---